

## COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION RÉGIONALE CSOR – PV DE LA RÉUNION N°2/2018

25 mai 2018

Maison Régionale des Sports de Talence, Siège LANA

Présidence : Alain Gouguet

Membre présents (6) : Philippe Lafourcade, Pierre Lassignardie, Dominique Lionard, Gaston Leveque, Françoise Jeante

Membres excusés (5) : Antoine Lavabre, Yoan Cabirol, Patrick Bergeaud, Christophe Soupe, Gérard Pajot

Invités présents (2) : Éric Raul, Joël Jollit

Invité excusé : Éric Fradin

Début de la séance (18h45) ; Fin de la séance (20h45)

La CSOR souhaite un prompt rétablissement à Gérard Pajot.

### APPROBATION DU PV DU 16/03/2018

Le PV est adopté et publié.

### BILAN DES INTERCLUBS 2018

Les clubs de l'Entente Brive Tulle Athlé\* et l'AS Saint-Junien descendent (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> de leur poule).

19 clubs ont participé en N2 cette année.

Les indemnités de déplacement seront envoyées prochainement.

À Niort : beaucoup de monde sur le terrain malgré plusieurs rappels. Cette attitude est dommageable en termes de sécurité mais également pour le public et la clarté de la compétition. Il ne semble pas nécessaire de permettre la présence d'un ou deux entraîneurs par équipe car cela ajoute à la confusion.

### ORGANISATION DES INTERCLUBS 2019

En 2019 les 24 clubs engagés en N2 devront **obligatoirement** participer en N2 et non dans une division inférieure.

1	51 943	ENTENTE BRIVE TULLE ATHLE*	13	39 214	GRAND ANGOULÊME ATHLETISME
2	47 844	PAYS BASQUE ATHLETISME*	14	38 854	BORDEAUX ATHLE*
3	46 926	ENTENTE BASSIN ATHLETISME*	15	37 370	UA COTEAUX DE GARONNE*
4	45 910	US TALENCE*	16	35 787	DORDOGNE ATHLE*
5	44 971	COGNAC AC	17	35 307	ENTENTE STADE VILLENEUVE SUR LOT
6	44 860	ATHLETISME SUD 17*	18	35 283	CORRÈZE ATHLE*
7	44 656	AUNIS A. LA ROCHELLE AYTRÉ*	19	35 140	AS LIBOURNE*
8	43 687	STADE NIORTAIS*	20	34 043	CA BEGLAIS
9	43 464	SÈVRE BOCAGE AC	21	33 481	SA MÉRIGNAC
10	42 607	ENTENTE BEC PESSAC LÉOGNAN ATHLETISME*	22	32 999	AS ST MÉDARD
11	41 417	ENTENTE BRUGES SAINT BRUNO ATHLETISME*	23	30 115	STADE MONT DE MARSAN
12	41 382	AS SAINT-JUNIEN	24	29 460	UNION SPORTIVE CENON ATHLETISME

Cette liste pourra évoluer en fonction de décisions à venir.



Nous avons constaté que plusieurs clubs ne jouaient pas le jeu en matière de proposition d'officiels, ce qui complique énormément la mise en place du jury.

En s'inspirant du règlement fédéral, la CSO propose de mettre en place des pénalités de 100€ par officiel manquant lors du 2<sup>ème</sup> tour de N2. Ce montant est de 150€ au niveau fédéral.

Par contre, si un club fournit 7 juges (minimum de niveau régional) il n'aura pas de pénalité financière, seules les pénalités en points seront appliquées au regard du règlement fédéral.

---

## COMPÉTITIONS ESTIVALES

---

### Organisation régionaux épreuves combinées à Saintes

Les qualifiables sont chargés.

### Organisation régionaux LANA à Brive

Les horaires proposés seront modifiés en organisant des séries de niveau et des finales réservées aux cadets.

### Quota d'officiels et gestion des pénalités

Le nombre d'officiels requis est indiqué en bas des feuilles horaires de la compétition.

Les officiels qui seront reçus à l'examen de juge régional seront pris en compte et les pénalités seront revues.

### Calendrier automnal

Organisations à l'initiative des Comités qui peuvent se regrouper :

- Equip'Athlé minimes : date limite le 30 septembre 2018
- Equip'Athlé cadets : date limite le 7 octobre 2018
- Interclubs jeunes : date limite le 7 octobre 2018
- Finales Nationales Equip'Athlé cadets : les 20 et 21 octobre 2018 à Angoulême
- Coupe de France : date limite le 30 septembre 2018
- Faire appel à candidature pour Equip'Athlé Régional le samedi 20 octobre 2018.

---

## DÉSIGNATION DU JURY DE BASE POUR LES RÉGIONAUX

---

### Épreuves combinées LANA à Saintes les 9 et 10 juin 2018

1 Directeur de réunion - 1 Délégué CSO - 1 Juge-arbitre -1 Starter – Secrétariat

### Championnats Régionaux LANA Minimes à Villeneuve-sur-Lot le 17 juin 2018

1 Starter - 1 Délégué CRJ - 1 Secrétaire - 1 Juge Marche - 2 Juges-arbitre - 1 Chrono électrique

Protocole : 1 membre du Comité Directeur LANA

### Championnats Régionaux LANA à Brive les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2018

1 Délégué CSO - 3 Juges-arbitre - 1 Secrétaire - 1 Starter fédéral - 1 Chrono

Protocole : membre du Comité Directeur LANA

---

## CHAMPIONNATS DE CROSS 2019

---

Les dates sont maintenant connues et sont imposées par la FFA :

- Dimanche 3 février 2019 : ¼ de finale pour les 2 zones. L'organisation 2018 sera reconduite.
- Dimanche 17 février 2019 : ½ finale

---

## RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

---

### Qualifications

Les bilans prendront en compte toutes les performances valablement réalisées lors des compétitions en plein air, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année N et jusqu'à la date limite fixée pour chaque championnat.

Les performances devront être réalisées dans des conditions régulières (chronométrage électrique et vent) et enregistrées dans SI-FFA.

Le calendrier des procédures de qualifications pour les compétitions LANA prend en compte la date limite de réalisation des performances qualificatives aux championnats LANA le dimanche précédent les championnats de 15 jours.

### Inscriptions Athlètes

Les clubs doivent confirmer leurs athlètes en ligne sur le site LANA en suivant toutes les indications spécifiques à chaque compétition, notamment les délais et le nombre d'officiels requis suivant le nombre de qualifiés définitifs.

### Demande de repêchages

Les clubs doivent envoyer leur demande de repêchage à la CSOR.

Toute demande n'est pas obligatoirement validée et sera soumise au délégué technique de la compétition.

## Jury

Les Officiels (de niveau minimum régional) devront obligatoirement être inscrits à l'avance par leur club, qui enverra l'information au Directeur de réunion, lequel constituera le jury en amont de la compétition.

Ils confirmeront leur participation auprès du Directeur de réunion une heure avant le début de la compétition.

Les clubs participant à la compétition devront fournir le Jury (Officiels diplômés et en formation) nécessaire à son bon déroulement en fonction du ratio suivant (par jour de compétition) et ce pour toute la durée de la compétition.

En cas de non-respect du quota d'officiels, une pénalité de 50€ par officiel manquant sera appliquée.

## Tenue

Le port de la tenue aux couleurs du club, avec les éventuelles publicités aux dimensions réglementaires, est obligatoire. Aucun port du maillot de l'Équipe de France ou de partenaire ne sera admis.

## Horaires

L'horaire initial sera respecté.

Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulera à l'horaire normalement prévu. Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel. Il s'agit d'un passage obligatoire.

Le tirage au sort des couloirs et les ordres de passage seront réalisés avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité du Délégué Technique CSO.

## Pénalités

Désengagement après la date limite fixée pour les engagements ou non-participation : 10€ par épreuve.

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CSOR au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

## Certificats médicaux pour blessure

Le délai de transmission du certificat médical est d'une semaine. (J+7).

Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci. Si la consultation a lieu après le Championnat, il faudra que la date de la blessure soit indiquée afin que puisse être pris en compte ce certificat.

---

## ANNULATION DES COMPÉTITIONS NON CONFORMES

Pour les compétitions qualificatives, envoyer le point zéro + rapport de Juge-arbitre sous 15 jours à la CSOR sinon cette compétition sera non qualifiante.

RAPPEL : au marteau les portes doivent être fermées selon le règlement. Certaines photos trouvées sur les réseaux sociaux montrent un certain laxisme dans ce domaine.

---

## RECORD MARCHE MINIMES DU 18 MARS 2018

En l'état actuel, la CSO n'est pas en mesure d'homologuer ce record car un seul officiel a été déclaré sur cette compétition.

De plus il semblerait que l'athlète se soit permis de doubler par l'intérieur de la piste en marchant sur la lisse intérieure. Plusieurs officiels présents au bord de la piste ont constaté cette faute.

Une enquête est en cours auprès du Juge-arbitre et attente du compte rendu de la Juge Marche qui n'a pas été déclarée dans le jury.

---

## QUESTIONS DIVERSES

- Lors du décathlon à Pau, certaines épreuves n'auraient pas dû être inversées au regard des règlements.
- Prochaine réunion le vendredi 14 septembre 2018 à Talence.

---

Alain Gouguet  
Président CSOR

Françoise Jeante  
Secrétaire CSOR

---

## DERNIÈRES INFORMATIONS

À la suite de la réunion qui s'est tenue le mardi 19 juin 2018 au Stadium de Bordeaux, voici les dates mises à la disposition de la Ligue pour organiser ses compétitions hivernales :

- 19 et 20 janvier 2019 : épreuves combinées et marche
- 26 et 27 janvier 2019 : à déterminer
- 9 et 10 février 2019 : à déterminer

La CRJ ne nous a pas fait parvenir son programme.